

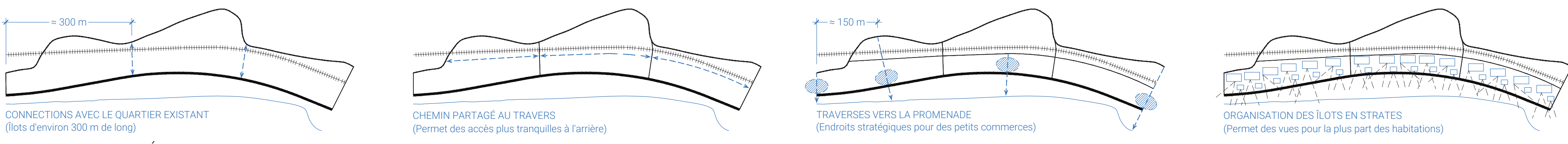
L'habitat individuel en collectivité

Consolidation de la promenade Samuel-De Champlain

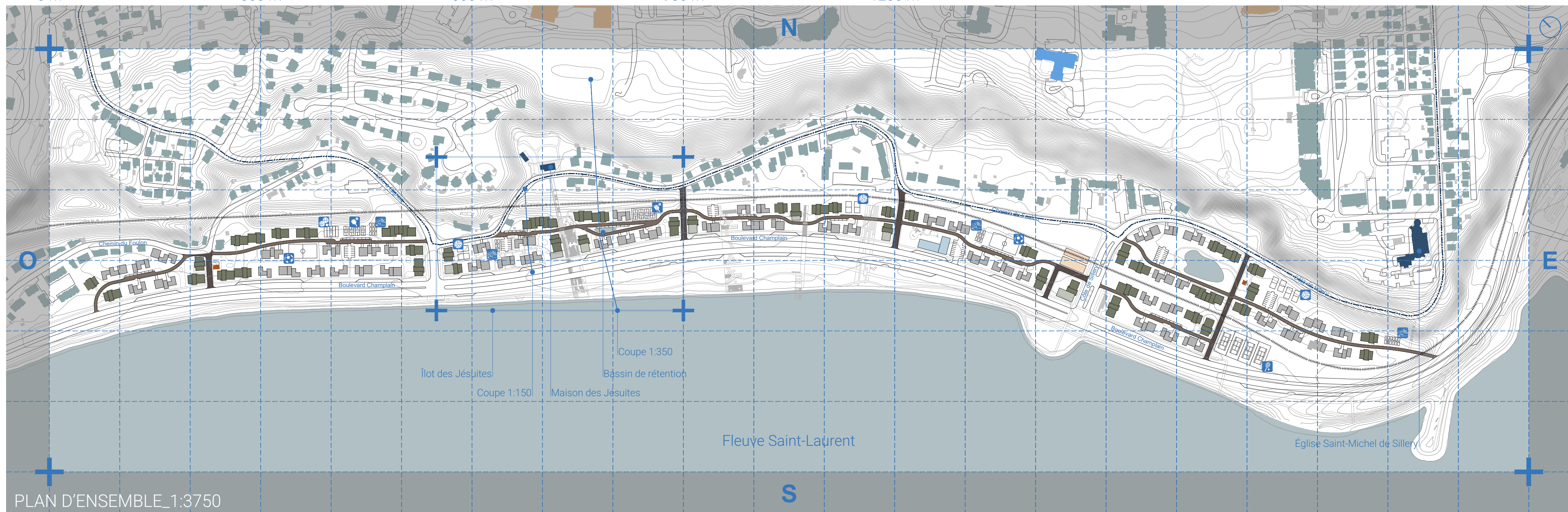
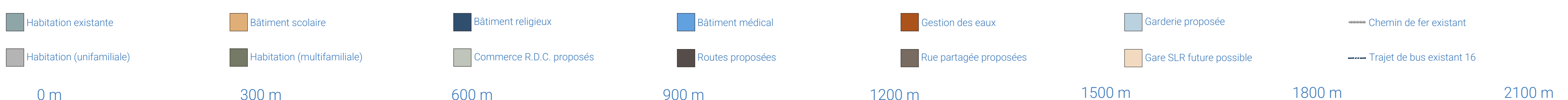
Jonathan Ménard
E(p) supervisé par Jean-Bruno Morissette



PERSPECTIVE DE LA PROMENADE



INTENSIONS D'AMÉNAGEMENT



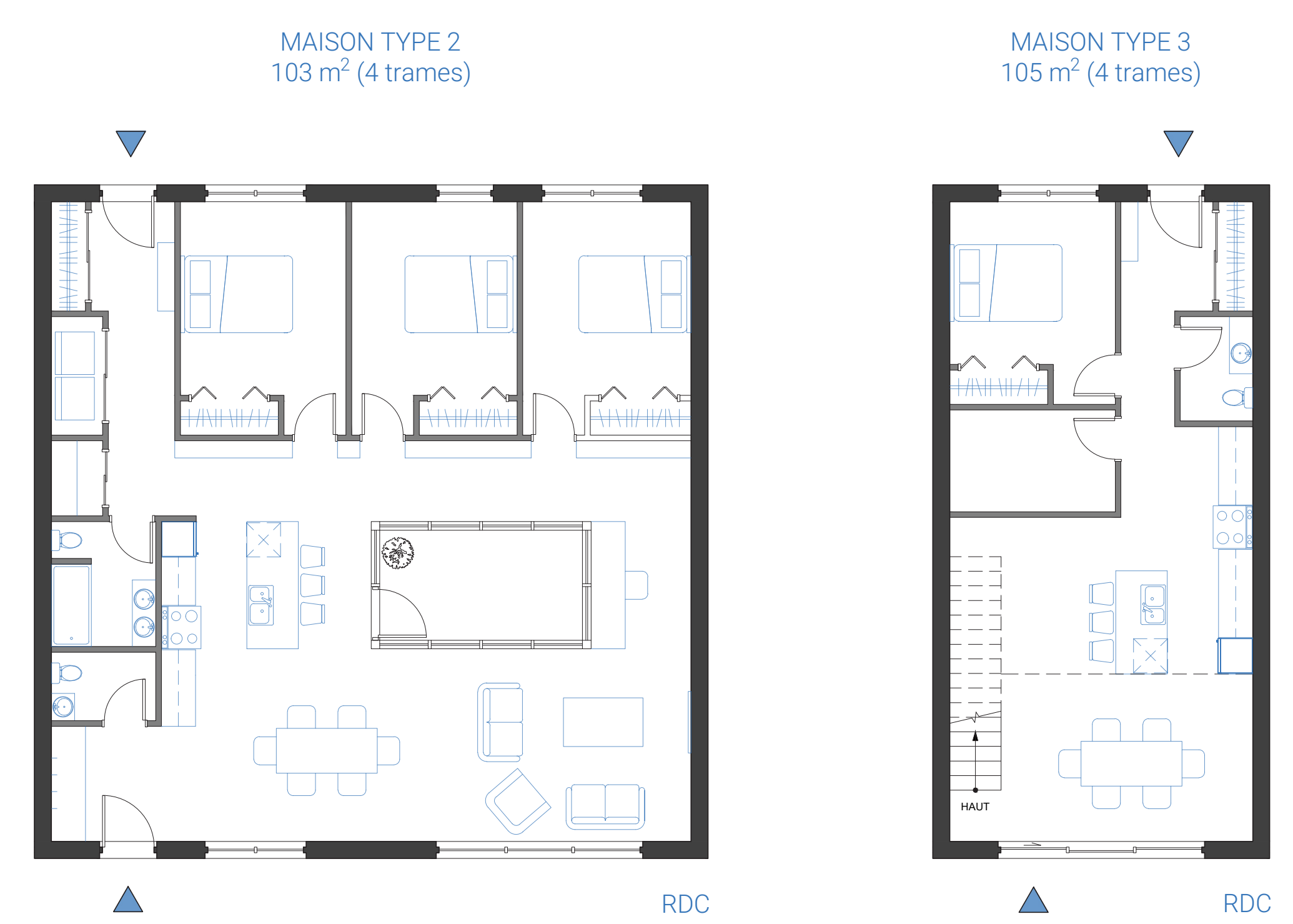
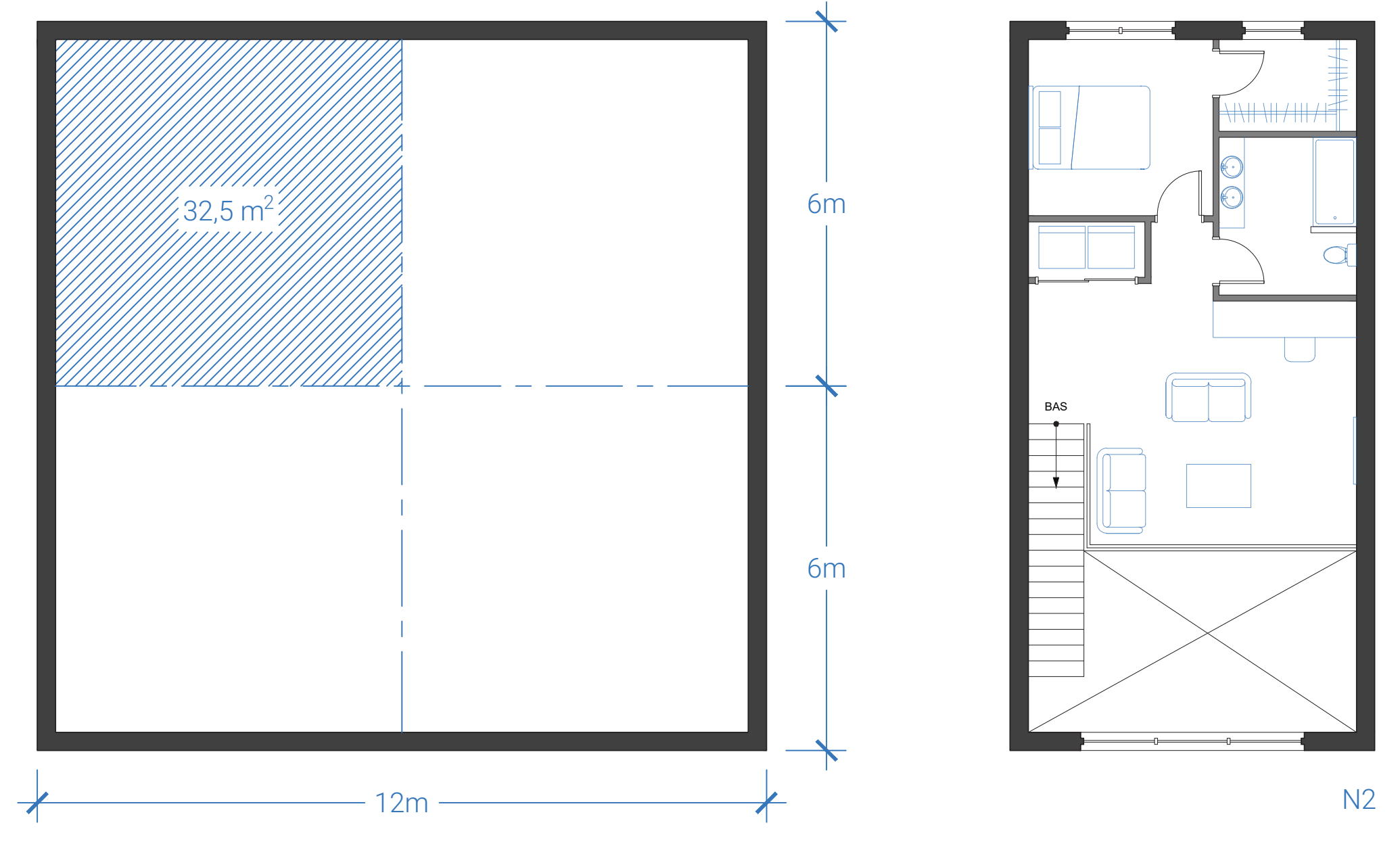
Le projet proposé dans le cadre de cet essai (projet) se présente comme une réponse à l'étalement urbain et à l'augmentation de la taille des habitations au Québec. Il s'appuie sur le potentiel de la rive urbaine de la promenade Samuel-De Champlain pour y implanter un quartier résidentiel plus dense. Cette intervention constitue également une occasion de valoriser le patrimoine du quartier de Sillery tout en offrant des services de proximité et un milieu de vie dynamique et accessible aux résidents du chemin du Foulin. Le projet vise à encourager des formes d'habitation moins individualisées et des espaces plus compacts. Il repose sur une combinaison de bâtiments collectifs de plus grande hauteur et d'habitations individuelles groupées. Cette approche permet une transition graduelle entre la maison unifamiliale détachée et des logements mitoyens favorisant le partage des espaces extérieurs.

À l'échelle urbaine, les habitations sont organisées en petits ensembles de deux à trois unités, d'un à trois étages. Des immeubles de trois à cinq étages, comprenant six à douze logements, sont implantés aux points stratégiques, notamment près des intersections vers la promenade, et intègrent des commerces et espaces collectifs en rez-de-chaussée. Ceux-ci contribuent à l'animation du quartier et renforcent le lien avec la promenade. Le projet comprend également des espaces semi-publics variés, tels que des terrains sportifs, jardins communautaires et placettes, répartis sur l'ensemble du site. Quatre nouvelles conceptions structurent le quartier en lots d'environ 300 mètres, favorisant les déplacements actifs. Une rue partagée à sens unique assure l'accès véhiculaire tout en priorisant les mobilités douces.

Enfin, les bâtiments sont disposés en trois strates de hauteur par îlot. Les plus élevés sont situés aux extrémités et près du chemin de fer, afin d'optimiser les vues sur le fleuve et l'ensevelissement. Cette organisation permet d'atteindre une densité d'environ 60 logements par hectare, totalisant 601 unités réparties en dix typologies et favorisant ainsi une réelle mixité sociale.



PERSPECTIVE COUR COMMUNE



PERSPECTIVE TERRAIN DE VOLLEYBALL



PERSPECTIVE RUE PARTAGÉE



PERSPECTIVE BALCON 4^E ÉTAGE



PERSPECTIVE INTERIEURE MAISON TYPE 2